

Publié le 15 octobre 2018.
Dernière modification : 8 novembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU SAMBIRANO
(NORD-OUEST DE MADAGASCAR)
(1907-1926)
manioc, cocotiers, vanille



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU SAMBIRANO (NORD-OUEST DE MADAGASCAR)
Société anonyme au capital de 350.000 fr.
divisé en 3.500 actions de 100 fr. chacune
Constituée suivant actes passés en l'étude de M^e Laverne, notaire à Paris

ACTION ABONNEMENT SEINE 2/10 EN SUS 5 c. POUR 100 fr.

Siège social à Paris, 56, faubourg Montmartre

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Le présent titre donne droit à un trois mille cinq centième des 40 % des bénéfices après déduction des prélèvements statutaires (art. 40 des statuts)

Paris, le 5 avril 1907

Un administrateur (à gauche) : R. Hacault

Un administrateur (à droite) : R. Charbonnel

Société agricole du Sambirano (Nord-Ouest de Madagascar)
Constitution
(*Cote de la Bourse et de la banque, 27 avril 1907*)

Suivant acte reçu par M^e Laverne, notaire à Paris, le 21 mars 1907, M. Julien Juge, agriculteur, vice-président de la chambre d'agriculture de Madagascar, demeurant à Paris, rue de Cléry, n^o 4, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société agricole du Sambirano (Nord-Ouest de Madagascar).

Cette société a pour objet principal l'exploitation et la mise en valeur des terrains faisant l'objet des concessions apportées à la société, contenant d'après les titres provisoires, 1.500 hectares environ et de tous nouveaux immeubles qui viendraient à être concédés à la société, acquis ou loués par elle à Madagascar ; l'exploitation des palétuviers avoisinant les concessions. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'art. 3 des statuts.

La durée de la société sera de 50 années.

Le siège social est à Paris, 56, rue du Faubourg-Montmartre.

Le capital social est de 350.000 fr. divisé en 3.500 actions de 100 fr. chacune, sur lesquelles 1.000, entièrement libérées, ont été attribuées à M. Juge, sus-nommé, en représentation d'apports consistant notamment dans le bénéfice des concessions acquises (1.500 hectares) et situées dans les provinces de Nossi-Bé (Madagascar). Les 2.500 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart. Il a été créé 3.500 parts bénéficiaires qui ont été attribuées à M. Juge personnellement comme fondateur de la société, pour la rémunération de ses études, travaux, démarches, ainsi que des concours financiers qu'il s'est assurés.

.....
Sur les bénéfices nets annuels il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour fournir un intérêt de 5 % aux actions ; sur le surplus, il sera attribué, après prélèvement, s'il y a lieu, de la portion que l'assemblée jugerait utile pour la constitution d'un fonds de prévoyance : 10 % au conseil d'administration. Le reliquat appartiendra : 60 % aux actions et 40 % aux parts bénéficiaires.

Ont été nommés administrateurs : MM. Raoul Charbonnel, demeurant au Vésinet, rue de la Fontaine, n° 13 ; [Julien] Juge, fondateur sus-nommé ; Raoul Hacault, à Paris, rue Méchain, n° 11. — *Le Droit*, 27 avril 1907.

Société agricole du Sambirano (Nord-Ouest de Madagascar)
Appel de fonds
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 septembre 1907)

Les actionnaires de cette société sont informés que le conseil d'administration, dans sa séance du 20 septembre 1907, a décidé l'appel du deuxième quart sur les actions souscrites en numéraire qui n'ont pas été libérées par anticipation. Les versements devront être effectués du 15 au 20 octobre 1907, au siège social, 56. faubourg Montmartre, à Paris.— *Petites Affiches*, 24 septembre 1907.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU SAMBIRANO
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 4 février 1909)

Nous avons reproduit dans notre numéro du 28 janvier dernier l'avis de dissolution de la Société française du Sambirano, parue dans les *Petites Affiches* du 27 janvier 1909.

On nous prie de faire remarquer, pour éviter une confusion regrettable, qui a pu se créer, déjà, que la Société agricole du Sambirano, dont l'assemblée avait lieu le 29 décembre 1908, n'a absolument rien de commun avec la Société française du Sambirano. La Société agricole du Sambirano, constituée le 4 avril 1907, poursuit normalement son second exercice social.

APPELS DE FONDS
Société agricole du Sambirano (Nord-Ouest de Madagascar)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 24 mai 1909)

Versement du 3^e quart sur les actions, du 29 mai au 7 juin 1909, au siège social, 56, faubourg Montmartre, à Paris. *Petites Affiches*, 13 mai 1909.

APPELS DE FONDS
Sté agricole du Sambirano (Nord-Ouest de Madagascar)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 23 mars 1910)

Appel du quatrième quart. Versements du 29 mars au 11 avril 1910, au siège social, 56, faubourg Montmartre, à Paris. *Petites Affiches*, 23 mars 1910.

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juillet 1910)

29 juillet, 2 h. 1/2, extr. — Société agricole de Sambirano. — Hôtel des ingénieurs civils, 19, rue Blanche, Paris. — Ordre du jour : Augmentation du capital. — *Petites Affiches*, 14 juillet 1910.

CONVOICATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 novembre 1910)

13 décembre, 3 h. ext. — Société agricole du Sambirano (Nord-Ouest de Madagascar). — Au siège social, 30, faubourg Montmartre. — Ordre du jour : Vérification des formalités concernant l'augmentation du capital. Modifications aux statuts. — *Petites Affiches*, du 20 novembre 1910.

CONVOICATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 décembre 1910)

13 décembre, 3 h., extr. — Société agricole du Sambirano (Nord-Ouest de Madagascar). — Au siège social, 56, faubourg Montmartre. Ordre du jour : Vérification des formalités concernant l'augmentation du capital et modifications aux statuts. Ratification de validité des délibérations prises par le conseil d'administration. Ratification de la nomination d'administrateurs. — *Petites Affiches*, 8 décembre 1910.

MODIFICATION
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 10 février 1911)

Société agricole du Sambirano (Nord-Ouest de Madagascar). — Augmentation de capital. — Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 29 juillet 1910, le capital social est porté de 350.000 à 400.000 fr., par l'émission de 500 actions privilégiées 5 % cumulatif de 100 fr., qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. Les statuts, articles 8 et 10, ont été modifiés en conséquence. — *Journal spécial des sociétés françaises par actions*, 13 janvier 1911.

APPELS DE FONDS
Société agricole du Sambirano (Nord-Ouest de Madagascar)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 24 mars 1911)

Appel du 3^e quart. Versement au siège social, 56, faubourg Montmartre, Paris, effectué le 20 mars 1911. — *Petites Affiches*, 7 mars 1911.

CONVOICATIONS ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 février 1912)

19 février, 2 h., extr. — Société agricole du Sambirano, au siège social, 50, boulevard Montmartre. — Ordre du jour : Vérification des formalités concernant l'augmentation du capital. — *Petites Affiches*, 3 février 1912.

LA COLONISATION À MADAGASCAR
(*La Dépêche coloniale illustrée*, 31 août 1912)

La Société agricole du Sambirano, qui possède 1.308 hectares, dont : 500 hectares en manioc, 500 hectares en cocotiers et 30.000 lianes de vanille.

Agricole du Sambirano
(*Les Nouvelles*, 29 novembre 1913)

La Société agricole de Sambirano va prochainement procéder à une augmentation de son capital social.

Société agricole du Sambirano
Augmentation du capital
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 20 avril 1914)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 9 mars 1914, le capital a été porté de 450.000 à 480.000 fr., par l'émission de 300 actions privilégiées de 100 fr. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Gazette du Palais*, 18 avril 1914.

APPORTS À LA [COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES](#).

Compagnie nossybéenne d'industrie agricole
(*La Journée industrielle*, 27 août 1920)

Cette société anonyme, dont le siège est à Paris, 9, rue Pillet-Willi, vient de porter son capital à 3.600.000 fr., par la création de 8.000 actions de 100 fr., toutes attribuées à la Société Agricole du Sambirano, en rémunération d'un apport en nature.

Bulletin des annonces légales obligatoires du 15 novembre 1920.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 novembre 1920)

Convocations en assemblées générales extraordinaires
Société agricole du Sambirano. — Le 15 décembre, à Paris, 58, Faubourg-Montmartre. Ratification des apports faits à la Compagnie nossybéenne d'industries agricoles. Augmentation du capital.

Bulletin des annonces légales obligatoires du 6 décembre 1920.
Convocations en assemblées générales extraordinaires
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 décembre 1920)

Société agricole du Sambirano. — Le 15 décembre, à Paris, 56, rue du faubourg Montmartre. Augmentation du capital.

ANNONCES LÉGALES

Bulletin des annonces légales obligatoires du 24 janvier 1921.
Notices.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 janvier 1921)

Société agricole du Sambirano. — Le 2 février à Paris, 56, rue du Faubourg-Montmartre. Rachat éventuel des parts bénéficiaires.

APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 décembre 1921)

Société agricole du Sambirano. — Versement des 2^e, 3^e et 4^e quarts, sur les actions nouvelles, avant le 20 janvier. Au siège, à Paris, 56, Faubourg-Montmartre. — *Petites Affiches*, 24 décembre 1921.

AEC 1922/383 — Sté agricole du Sambirano, 56, faubourg Montmartre, PARIS (9^e).

Capital. — Société an., f. en 1907, 625.000 fr. en 6.250 act. de 100 fr. ent. lib. dont 1.000 d'ap.

Objet. — Cultures diverses dans le Sambirano (côte N. O. de Madagascar), cocotier, vanille. — Siège de l'exploit. : Ambanja (province de Nosy-Bé).

Conseil. — MM. Raoul Charbonnel [*Études du Nord*], présid. ; G. Schmitt, F. Lanot, G. de La Motte Saint-Pierre ¹, P[ierre] Thibaud [*des dentifrices et produits à raser Thibaut-Gibbs*], L[éon] Tardieu, administ. ; R[aul] Hacault, admin. dél.

Société agricole du Sambirano
(*La Journée industrielle*, 5 janvier 1922)

Le capital est porté de 480.000 fr à 625.000 fr. par rémission, au pair, de 1.450 actions de 100 francs.

APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 octobre 1922)

¹ [Guy de la Motte Saint-Pierre](#) (1871-1945) : ancien officier de marine, créateur de domaines à Nossi-Bé, président ou administrateur de diverses sociétés.

Société agricole du Sambirano. — Versement des 2^e, 3^e et 4^e quarts sur les actions privilégiées, avant le 15 novembre. — *Petites Affiches*, 20 novembre 1922.

Société agricole du Sambirano
(*La Journée industrielle*, 13 janvier 1923)
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1923)

Le capital vient d'être porté de 725.000 francs à 900.000 fr. par la création de 1.750 actions de 100 fr. remises aux porteurs des 3.500 parts bénéficiaires, à raison de 1 action pour 2 parts.

(*Les Archives commerciales de la France*, 17 janvier 1923)

Paris. — Modification. — Soc. AGRICOLE DU SAMBIRANO NORD-OUEST DE MADAGASCAR, 54, fbg Montmartre. — Capital porté à 900.000 fr. — 7 déc. 1922. — *Gazette du Palais*.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU SAMBIRANO (NORD-OUEST DE MADAGASCAR)
Société anonyme au capital de 900.000 fr.
divisé en 9.000 actions de 100 fr. chacune

Constituée suivant actes passés en l'étude de M^e Laverne, notaire à Paris
et modifiés par les assemblées générales des actionnaires du 13 décembre 1910,
du 19 février 1912, du 18 mars 1914, du 2 décembre 1921, du 18 octobre 1922 et 7
décembre 1922

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR. ABONNEMENT 75 c
--

Siège social à Paris

ACTION PRIVILÉGIÉE DE 100 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Paris, le 1^{er} juillet 1923

Un administrateur (à gauche) : F. Lanot

Un administrateur (à droite) : R. Charbonnel

[Société agricole du Sambirano](#)

(*La Journée industrielle*, 11 octobre 1924)

Les actionnaires de cette société, réunis avant-hier en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de la liquidation et donné *quitus* de sa gestion à M. Levieux, liquidateur. Il sera effectué une répartition de 364 fr. 40 par action de 500 fr. libérée des trois quarts.

Les concessions de la société à Madagascar, mises aux enchères, ont été adjugées à la Compagnie nosybéenne d'industries agricoles.

Bulletin des Annonces légales obligatoires du lundi 7 décembre 1925.

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 décembre 1925)

Société agricole de Sambirano. — Insertion faite par la Compagnie nosybéenne d'industries agricoles en vue de la vente à ses actionnaires de 25.000 actions de la Société agricole de Sambirano qu'elle détient dans son portefeuille.

TRANSFERT DE SIÈGE

Société agricole de Sambirano

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 janvier 1926)

Par décision de assemblée des actionnaires tenue le 21 décembre 1925, le siège a été transféré boul. Manceau à Helville, chef-lieu de la province de Nossy-Bé, à Madagascar. — *Petites Affiches*, 17 janvier 1926.

ABSORPTION PAR LA [COMPAGNIE NOSYBÉENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES](#).

Nosybéenne d'industries agricoles

(Cote de la Bourse et de la banque, 13 février 1926)

L'assemblée extraordinaire, qui se tiendra le 26 février, aura à statuer sur un projet en vertu duquel la Société agricole de Sambirano prête apport à la Nosybéenne de tous ses biens (meubles et immeubles) à Madagascar. La conséquence de cet apport serait la dissolution anticipée de la Société de Sambirano.

SOCIETE AGRICOLE DU SAMBIRANO
(La Revue coloniale, décembre 1926)

Les actionnaires sont convoqués. en assemblée extraordinaire pour le 21 décembre à 15 heures, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant : 1° Transfert du siège social ; 2° Autorisation à donner au conseil de faire apport à une autre société de tout ou partie des biens meubles et immeubles de la Société ; 3° Dissolution anticipée de la société.
